



Année 2020-2021

Règlement de l'accueil périscolaire

Ecole de La Toussuire

Délibération du conseil municipal du 4 août 2017

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire mis en place par la commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE.

Il est accessible à tous les enfants de l'école primaire de LA TOUSSUIRE.

Article 2 : Accès

Les seules personnes normalement autorisées à pénétrer dans la salle de l'accueil périscolaire pendant les horaires de garderie sont :

- Le maire et ses adjoints
- Le personnel communal habilité
- L'institutrice
- Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire
- Les personnes appelées à des opérations d'entretien ou de contrôle
- Les parents d'élèves

En dehors de ces personnes, seul le Maire peut autoriser l'accès au locaux.

Article 3 : Jour et horaires de l'accueil périscolaire

Jours : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Horaires : Matin de 8h à 9h

Soir de 17h à 18h

Ces horaires seront respectés, tant aux heures d'arrivées que de départ. En aucun cas la responsabilité du personnel affecté à ce service ne sera engagée en dehors de ces horaires.

Le nombre maximal d'enfants accueillis est porté à 10.

Les enfants sont récupérés par les parents ou une personne désignée par ces derniers ; un mot précisant l'identité de cette dernière sera donné à l'animatrice.

Attention : aucun service de transport scolaire n'est prévu pour l'accueil périscolaire. Le bus fonctionne uniquement aux horaires habituels de l'école.

L'accueil est situé dans les locaux de l'école de La Toussuire.

C'est un moment de vie alliant détente, repos et jeux, un moment de transition entre l'école et la famille.

Du personnel communal qualifié et compétent assure un accueil personnalisé, une ambiance chaleureuse et la sécurité de tous.

Numéro de téléphone mis à la disposition des familles :

04 79 56 80 83

Numéro de l'école de La Toussuire :

04 79 83 01 80

Article 4 : Inscription et annulation

Les inscriptions se font **le mardi avant midi pour la semaine suivante** (avec les inscriptions cantine) auprès de la mairie avec le bon d'inscription prévu.

Ou par mail à viescolaire@fontcouverte-latoussuire.com

Toutefois pour les inscriptions de dernière minute, il est impératif de prévenir la mairie par téléphone. En aucun cas, un enfant ne pourra être accueilli dans ce service sans inscription.

Il n'est pas possible de réserver au trimestre.

Vous devez avertir la mairie de toute annulation, en cas d'annulation le jour même, prévenir l'animatrice au plus tôt.

Article 5 : Tarif et paiement de l'accueil périscolaire

- 3€ de l'heure
- 60€ le trimestre à l'école de La Toussuire (séances du matin et du soir incluses)

Le tarif au trimestre est appliqué sur demande, l'année est divisée en **3 Trimestres scolaires :**

- septembre → décembre
- janvier → mars
- avril → fin d'année scolaire

Une facture par famille est envoyée chaque fin de mois ou chaque fin de trimestre (selon utilisation du service) pour le règlement.

Le goûter du matin et/ou de l'après-midi est fourni par les parents.

Article 6 : Discipline générale

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité et au savoir-vivre propre à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance agréable.

Article 7 : Contrat moral

1. Pour les enfants :
2. Respect de soi et des autres
3. J'utilise des formules de politesse « Bonjour, s'il vous plaît, merci... »
4. Je dois respecter et faire attention à mon langage et à mes gestes
5. Je me déplace calmement sans crier
6. Je vis avec les autres (en n'excluant personne, ni dans la cour, ni pendant les activités)
7. Je prête le matériel qui appartient à tout le monde et j'en prends soin
8. Je n'apporte pas de jouets, ni d'objets de valeur ou d'argent de la maison
9. Je respecte le travail des autres (ne pas l'abîmer, ne pas s'en moquer)
10. Je vais aux toilettes en début de garde périscolaire, maintiens les lieux propres et je me lave les mains
11. Je sais reconnaître mes erreurs et m'excuser

12. Je reste poli avec mon animatrice et la respecte

Respect du matériel et de l'environnement

1. Je prête et range le matériel
2. Je prends soin du mobilier et du matériel utilisés dans les locaux et à l'extérieur
3. Je respecte les plantations

Pour les parents

1. Faire lire et expliquer aux enfants le règlement
2. Le respect des horaires
3. L'accompagnement de l'enfant jusqu'à l'entrée du bâtiment
4. Informer les animatrices sur les raisons des absences ou d'éventuels problèmes.
5. Respecter les animatrices. Toute contestation sur le fonctionnement du service périscolaire est à formuler directement auprès de la mairie.

Article 8 : Rôle et obligations du personnel de service

Le personnel de service participe, par son attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

Il doit s'inquiéter, autant que faire se peut, de toute attitude anormale chez un enfant.

Article 9 : Rôle et obligations du surveillant/animateur

Élément déterminant du bon déroulement des heures d'accueil, le surveillant montre une autorité ferme et une attitude d'accueil, d'écoute bienveillante et d'attention à chaque enfant.

Il s'inquiète de toute attitude anormale chez un enfant et tente de résoudre le problème éventuel.

Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles et nécessaires.

L'autorité du surveillant/animateur ne s'exerce que sur les enfants. Toutefois, il porte à la connaissance de la mairie tout incident survenant pendant le temps de garde. Il en va de même pour toute situation anormale touchant aux installations.

Article 10 : mesure d'ordre

L'entrée à l'accueil périscolaire supporte l'adhésion totale au présent règlement, en cas de manquement et après concertation, une exclusion totale ou partielle de l'enfant du service d'accueil périscolaire sera envisagée.

Un exemplaire du présent règlement est tenu à la disposition de tout demandeur auprès de la mairie.

Un exemplaire est donné à chaque famille lors de la rentrée scolaire.

Fait à Fontcouverte-La Toussuire, 3 juin 2020